

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 26/09/2023
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°94-2023 – Développement Economique**Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –****Secteur Contine - Pôle d'activités de la Confluence**

Annexe 7 : plan Contine

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en**Prefecture : 09/10/2023**Publication : 09/10/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

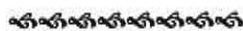
**Délibération n°94-2023 – Développement Economique
Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –
Secteur Contine - Pôle d'activités de la Confluence**
Annexe 7 : plan Contine

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023*

Exposé des motifs :

Monsieur le Président et Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présentent les éléments suivants :

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activités de la Confluence sur le secteur de Contine, l'aménagement d'un rond-point est proposé sur la route départementale 143. Celui-ci est rendu nécessaire pour sécuriser ce secteur et permettre l'accès à la parcelle



Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière,
Vu la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m² au lieu-dit « Contine »,
Vu la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de parcelle ZC030 pour la réalisation d'un rond-point,
Vu la délibération n°16-2023 du 27/03/2023 approuvant la modification n°2 du Plu de Damazan, permettant l'ouverture de la réserve foncière de Contine.

Considérant la demande de l'entreprise d'Altarea relative à la desserte de la parcelle destinée à accueillir la future plateforme logistique sur le site économique de Contine,

Considérant le projet d'aménagement du rond-point défini en concertation avec le Conseil départemental. Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZC 116 sise commune de Saint Léon, pour une superficie maximale de 300 m² sur un total de 19 726 m², jointe en annexe de la présente délibération.

Le prix proposé et accepté est **de 7.5€/m²**. La superficie exacte sera précisée lors du bornage dans la limite définie ci-dessus.

Considérant que la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 ne correspond plus aux besoins de l'établissement dans le cadre de la réalisation du rond-point qui est déplacé sur une autre parcelle, il est proposé de retirer cette délibération,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour – 1 Voix contre (Madame Nathalie Buger) – 0 Abstention

1. **Décide de retirer** la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de parcelle ZC030 pour la réalisation d'un rond-point,
2. **Valide** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC116, située sur la commune de Saint Léon, au prix de 7,50€ le m² correspondant à l'emprise du rond-point,
3. **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
4. **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3,
5. **Autorise** le Président de la Communauté de Communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: '47 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS'.

La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: '47 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS'.